



Faire votre rentrée dans les meilleures conditions au sein de votre bureau syndical

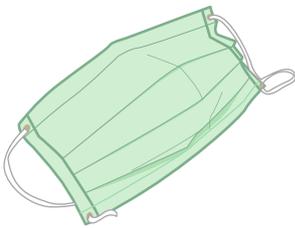
- ✓ Le kit de survie
- ✓ Les gestes barrières
- ✓ Une journée type
- ✓ Le télétravail





LE KIT DE SURVIE

Le kit de survie que nous vous préconisons d'apporter au sein de votre bureau syndical doit être composé de :



Masque chirurgical (EN 14683) ou le masque alternatif (norme AFNOR) quel que soit le choix du masque, il doit être changé toutes les 4h00.



Lingettes désinfectantes (norme EN 14476).



Flacon gel hydro-alcoolique (norme EN 14476) non rechargeable pour éviter les manipulations supplémentaires (avis du HCSP).



Aménagement du poste de travail : bureau dédié ou limitation du risque (ex. : écran de protection de façon complémentaire au port du masque).

LES GESTES BARRIÈRES



Il faut appliquer les gestes barrières pour vous protéger mais aussi pour protéger vos collègues. Aussi, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes classées en 3 thèmes.

1 - LES MESURES D'HYGIÈNE :



Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non manuelle



Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade



Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.

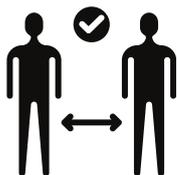


Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique.



Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque.

2 – DISTANCIATION PHYSIQUE / PORT DU MASQUE :



Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre.

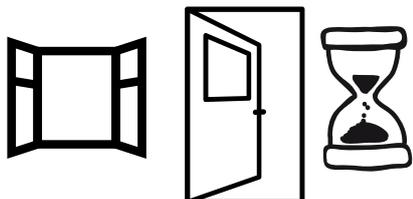


Systematiser le port du masque dans les lieux clos et partagés.



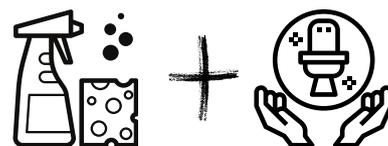
Organiser de façon ponctuelle des alternatives au port du masque avec des mesures de protection correspondant au niveau de circulation du virus dans le département (zone verte, orange ou rouge - voir annexe).

3 – AUTRES RECOMMANDATIONS



Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ; ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation.

Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.



Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).



UNE JOURNÉE TYPE

Il faut veiller, lors de votre arrivée, à adopter les distances de sécurité avec vos collègues et porter votre masque.

Il faudra penser tout au long de votre journée à :



1

Nettoyer son poste de travail avec des lingettes désinfectantes puis se laver les mains.



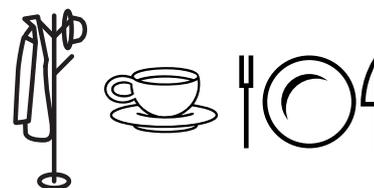
2

Essayer dans la mesure du possible, de limiter les réunions en présentiel et favoriser les visioconférences ou téléconférences.



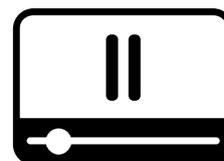
3

Eviter de déposer vos affaires avec celles de vos collègues et de rester dans les espaces communs tout comme pour le déjeuner.



4

Penser à vous laver les mains toutes les 2 heures pendant les pauses que vous fractionnerez pour éviter les regroupements avec vos collègues.





LE TÉLÉTRAVAIL

La Fédération Autonome préconise le télétravail dans la mesure où celui-ci est possible.

Il suffit de vous organiser avec vos collègues sur des journées en présentiel afin que la distanciation physique soit réalisable dans les meilleures conditions.

Elaborer des planning afin que chacun puisse venir à son tour.



Annexe



Le taux d'incidence est publié par Santé Publique France. Il s'applique à partir du lundi suivant la publication.

Il est possible de retirer temporairement son masque à certains moments dans la journée, dès lors qu'un certain nombre de mesures sont prises, par exemple l'existence d'une extraction d'air fonctionnelle ou d'une ventilation ou aération adaptée. Le nombre de ces mesures peut être réduit dans les zones de circulation faible ou modérée du virus dans le respect de conditions :

- Dans les zones « vertes » à faible circulation (avec une incidence inférieure à 10 /100 000 habitants), elles sont de quatre ordres : ventilation/aération fonctionnelle et bénéficiant d'une maintenance ; existence d'écrans de protection entre les postes de travail ; mise à disposition des salariés de visières ; mise en œuvre d'une politique de prévention avec notamment la définition d'un référent Covid-19 et une procédure de gestion rapide des cas de personnes symptomatiques ;**
- Dans les zones « orange » à circulation modérée (incidence comprise entre 10 et 50/100 000 habitants), s'ajoutera une double condition : la faculté de déroger au port permanent du masque sera limitée aux locaux de grand volume et disposant d'une extraction d'air haute ;**
- Dans les zones « rouges » à circulation active du virus (tenant compte notamment d'une incidence supérieure à 50 pour 100 000 habitants), s'ajoutera aux précédentes conditions une condition additionnelle de densité de présence humaine dans les locaux concernés : la faculté de déroger au port permanent du masque ne sera possible que dans les locaux bénéficiant d'une ventilation mécanique et garantissant aux personnes un espace de 4 m² (par exemple, moins de 25 personnes pour un espace de 100 m²).**



Vous avez toutes les
cartes pour réussir
votre rentrée.
Maintenant, c'est à
vous de jouer !



Car à la FA, un autre
syndicalisme est
possible !